L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 MARS 1884. 57me Année.

Dufour, Donnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 22 MARS 1884.

Ventes qui ont lieu ce jour. A la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Propriétés de choix améliorées et centralement situées, dans le Deuxième District; No 196 rue des Remparts, entre Ste-Anne et Dumaine; Nos 243 et 245 rue Bourgogne, entre St-Philippe et Ursulines; No 200 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne; coin des rues Bourgogne et Dumaine; rue Dumaine, entre Bourgogne et Dauphine; Nos 31 et 33 rue d'Orléans, entre Bourgogne et Dauphine; No 116 rue de la Douane, entre Royale et Bourbon; No 206 rue St-Claude, entre Dumaine et Ste-Anne; No 150 rue St-Philippe, entre Remparts et St-Claude; No 16 rue Conti, entre Decatur et Chartres; coin des rues Tréme et Conti; coin de la rue Broad et de la Promenade Carondelet; coin des rues Villeré et Ursulines; Hôtel DeSoto; coin des rues Bienville et Pilie.

PAR GIRARDEY & MACON—Vente importante de propriétés dans le Premier et le Second District, centralement situées, augmentant de valeur et rémunératrices, comprenant des magasins et résidences dans les rues Canal, Dryades, Liberté, Franklin, Orléans et St-Anne; terrain et maison en bois, sur la Levée ou Tchoupitoulas, entre Plaisant et Harmonie.

PAR JAS. F. GUINAULT—Jolie maison couverte en ardoises que Bourgogne, No 390, Troisième District.

Ventes qui ont lieu ce jour, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Naichez Alley.

PAR LE SHERIF—Une portion de terre, avec bâtisses et améliorations, sise à Rickerville, Sixième District, bornée par les rues Levée, Jersey, Valmont et Léontine.

Les travaux du Mississippi.

Une lettre de l'Hon. R. Gibson.

L'avenir de la Louisiane—nous n'avons jamais changé d'idée à cet égard—dépend absolument de deux grandes choses:

De l'immigration, qui doit peupler nos campagnes, développer notre agriculture et nos industries;

De l'achèvement des travaux qui doivent régler le cours du Mississippi, sur toute son étendue et préserver les terres riveraines des inondations, aux époques de grandes crues, ainsi que des désastres qui en sont la conséquence.

La première entreprise est locale; c'est à nous de la mener à bien, et nous croyons pouvoir dire qu'elle est, à cette heure, en meilleure voie que jamais.

La seconde a un caractère national. Il est au-dessus de notre pouvoir d'en assurer le succès, et c'est une œuvre qui rentre complètement dans les attributions du gouvernement général et du Congrès. Longtemps, le pays s'est révolté contre l'idée d'avoir, lui-même et à ses frais, à dompter le fleuve; il répugnait, à cet égard, des préjugés dont il a été difficile de venir à bout, et il a fallu de longues années de luttes incessantes, pour ramener les esprits à des idées saines, et la nation au sentiment du devoir. Aujourd'hui, presque toutes les résistances sont brisées; les oppositions qui existent encore, sont faibles, et, bon gré, malgré, le principe est généralement admis, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest. Une Commission, dite du fleuve Mississippi, a été créée; formée des plus savants ingénieurs du pays, elle a mûrement délibéré; elle a adopté un système général de travaux, et c'est sur ce système que se basent les allocations annuelles du Congrès.

Le meilleure preuve de l'adoption franche de l'immense entreprise par l'Union, nous la trouvons dans la lettre que vient d'écrire notre sénateur, M. Randall L. Gibson, un des sénateurs de notre Etat, au général Gilmore, président de la Commission. Jouissant à Washington d'une rare influence; au fait de tout ce qui se passe, connaissant le fort et le faible d'une cause dont il s'est fait le premier défenseur, il n'aurait pas, ainsi qu'il le fait dans le document dont nous parlons, hasardé une étude à fond sur les prochains travaux à accomplir, sur l'appliation d'un bill dont il est lui-même l'auteur, s'il n'était pas sûr du succès devant l'Assemblée Nationale.

J'espère, dit-il, que la nouvelle allocation en faveur de la Commission du Mississippi ne soulèvera aucune objection au sein du Congrès, car j'ai pris soin de rédiger le bill de façon à éviter toute phraséologie embarrassante. Le projet de loi laisse à la Commission toute sa liberté d'action, et il n'indique aucune localité particulière où doivent, de préférence, s'exécuter les premiers travaux.

C'est de là qu'il part, pour exposer, sur la construction des Levées, un système fort ingénieux, savant, dirons-nous volontiers; car M. Gibson déploie dans la discussion de la gigantesque entreprise les connaissances spéciales et le style de l'ingénieur la plus rompu au métier.

Après un court récit des phases diverses par où a dû passer la question, il aborde de front son sujet.

Sans doute, la Commission a adopté un excellent système, le seul vrai, le seul praticable, celui de la concentration des eaux du fleuve, de l'encaissement du Mississipi; d'un bout à l'autre de son parcours, mais, jusqu'ici, elle n'a pas voulu ou n'a pas osé le mettre franchement à exécution. M. Gibson ne l'en blâme pas. Il y avait des préjugés qu'elle ne devait pas froisser, une opinion publique qu'elle avait à respecter. Elle a apporté dans ses travaux une timidité que notre sénateur excuse, disons mieux, qu'il approuve. Elle a été en plus pressé et concentré ses efforts sur les endroits les plus menacés; elle s'est plutôt livrée à des essais qu'à des travaux définitifs.

Aujourd'hui, les épreuves sont faites. On sait, à n'en plus douter, qu'il ne sert de rien de renforcer les levées, à telle ou telle hauteur, si l'on ne les consolide pas, en même temps, sur toute leur étendue. On ne fait ainsi que déplacer le danger et reporter les désastres d'un point sur un autre. A défaut de la science, le bon sens indique assez nettement que plus on ressere un fleuve, plus on en précipite le cours, plus, aussi on le force à creuser son lit. L'eau tend donc à sortir de la partie encaissée avec plus de précipitation, avec plus d'abondance qu'avant l'achèvement des travaux; et si, au-dessous de ce point, on n'a pas eu, préalablement, le soin de consolider les rives, le danger y devient plus grand qu'auparavant, les désastres menacent d'y prendre des proportions plus considérables.

Il ne faut pas avoir fait de longues études théoriques et pratiques sur la science hydraulique, pour se rendre compte d'un pareil phénomène, pour comprendre que les terres riveraines sont plus exposées aux inondations, au-dessous qu'au-dessus des œuvres d'encaissement. Toute cette partie du long et très important écoulement que M. Gibson vient de préconiser, la publicité, sont tout bien

politique qui hasarde quelques vues ingénieuses sur la question; c'est un véritable ingénieur, qui parle en parfaite connaissance de cause. Vous diriez qu'il a étudié le sujet sur les lieux, qu'il a pris part aux travaux de la Commission, et, avec elle, parcouru le fleuve dans toute sa longueur, les instruments de précision à la main.

De toutes ces observations, M. Gibson conclut que, puisque l'on est, désormais, en état de poursuivre les travaux, d'une façon systématique, c'est à l'embouchure qu'il faut concentrer ses premiers efforts, et non à la source. On n'arrivera à compléter cette œuvre immense, sans provoquer des désastres terribles, irréparables, peut-être, qu'en élevant, tout d'abord, de solides travaux, à partir des jetées Eads, et en les faisant ensuite remonter, aussi rapidement que possible vers Cairo. Mais la première, la plus indispensable des conditions, c'est que les premiers travaux soient solides, inattaquables, et que, sur l'immense parcours des deux vastes môles, s'étendant des jetées Eads à l'embouchure de l'Ohio, on ne laisse aucun endroit faible. Avec un fleuve ayant, sur toute sa longueur, une grande rapidité et une violence correspondante, un désastre quelconque, s'il avait lieu, prendrait de gigantesques proportions.

Nous regrettons de ne pouvoir donner *in extenso*, cette très remarquable lettre de M. R. Gibson, au général Gilmore. Outre les capacités de l'homme d'Etat, elle manifeste le zèle du citoyen, le dévouement du patriote. La Louisiane doit être fière d'avoir au Sénat des Etats Unis, pour représentants, pour défenseurs, des hommes comme lui et son digne et éloquent collègue, l'Hon. M. Jonas.

Si elle n'avait jamais fait que de pareils choix, ses affaires seraient plus avancées à Washington, et sa dignité, plus respectée; ses intérêts eussent été moins sacrifiés dans le passé, comme ils seraient moins menacés dans l'avenir.

Billet gagnant.—Le coureur de la banque Nationale de la Louisiane, M. Eugène J. Bayhi, signe aujourd'hui dans nos colonnes, un avis par lequel il affirme avoir reçu pour le compte d'un de ses correspondants de la banque, un nommé G. Goldsmith, de Columbus, Miss., quinze mille piastres, somme qui a gagné un cinquième du billet No 14,467 au dernier tirage mensuel de la loterie de la Louisiane.

Pour purifier les vêtements et la toile, désinfectez-les avec le "Glenn's Sulphur Soap."

Les "Pike's Toothache Drops" guérissent les maux de dents en une minute

DERNIÈRE CHANCE.—SOARDS' 1884 CITY DIRECTORY OF NEW ORLEANS.—Tous les souscripteurs ayant reçu leurs exemplaires de cet excellent Guide, il n'en reste qu'un nombre fort restreint qui sera vite enlevé des mains de l'éditeur. Les personnes qui désireraient le Directory—et il nous semble malaisé de comprendre qu'un bureau d'affaires ou une maison de commerce puisse s'en passer—devront se hâter d'aller retenir leur exemplaire au bureau de publication, No 5 Commercial Place.

Qu'on n'oublie pas que cette année est celle de notre grande Exposition industrielle, et que la Nouvelle-Orléans sera envahie par des milliers de visiteurs. Il faudra répondre à leurs questions, fournir des adresses, etc., et le meilleur moyen, le seul, en effet, de se tirer d'affaire, sera de leur mettre à la main le "City Directory" de Soards.

Horsford's Acid Phosphate

Pour les femmes fatiguées par un excès de travail.

Le Dr J. P. COWAN, d'Ashland, O., dit: "Cet acide m'a donné des résultats satisfaisants comme tonique pour les nerfs et pour les estomacs dyspeptiques. Il est également bon pour la débilité générale chez les femmes, causée par un excès de travail, pour les maux de tête nerveux et leurs conséquences."

L'Italie nous fournit les renseignements suivants sur la rente italienne à l'étranger:

Le directeur général du Trésor a remis à la junte générale du budget le compte rendu des payements de la rente, effectués l'année dernière, à l'étranger.

La plus forte somme à été payée à Paris aux frères Rothschild et cette somme était de 71,232,297 fr. 06. Sept millions environ ont été payés à la maison Hambro, de Londres et 5 millions et demi à la maison Baring et Cie.

Le total déboursé pour payer les intérêts de la rente italienne placée à l'étranger s'est élevé à 76,673,664 fr. 79.

On prévoit que, pour l'année 1884, on payera 68 millions.

THEATRE DE L'OPERA.

Bénéfice de la troupe.

Les deux dernières représentations de la troupe d'opérette, Matinée et Soirée, se donnent aujourd'hui à l'Opéra. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le produit en est destiné aux emplois secondaires, aux choristes; et au risque de nous trop répéter, nous devons encore rappeler combien leur situation mérite l'attension et l'aide de notre public.

Nous avons des raisons de croire que cette aide ne leur manquera point.

La Belle Hélène sera jouée en matinée, et le soir, *Orphée aux Enfers*. Que la salle n'en soit pas moins pleine jusqu'au paradis.

LES ARTISTES FRANÇAIS AU FORT ESPAGNOL.—Mmes Sholia, Gossi, Roux, Watson, MM. Puget, Mussy, Fairies, Leroy, donneront demain au Fort Espagnol une Matinée et une Soirée en trois parties: Concert, composé de huit morceaux, *Les Deux Aveugles*, opérette d'Offenbach, Ballet Comique par Mmes Gossi et Watson.

On ne saurait mieux passer la journée du dimanche. D'autant plus qu'entre les deux spectacles on peut faire un excellent dîner, à des prix modiques, à l'un des restaurants qui se trouvent au Fort Espagnol. Entr'acte tentant.

Prix d'entrée au théâtre, 25 cents.

—La Matinée commencera à une heure et demie, et le spectacle du soir à quatre heures et demie.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—La première semaine de l'engagement de la troupe Wyndham finit ce soir. Elle se fera entendre deux fois aujourd'hui, matin et soir, dans *Household Fairy* et le vaudeville à succès *Brighton*; quatre actes qui sont véritablement enlevés par ces artistes. Chacun y a sa part de succès.

Nous affirmons au public qu'il aura rarement, très rarement occasion de voir sur une scène américaine une compagnie composée d'aussi bons éléments. Avec elle on est sûr de passer plusieurs heures des plus aimables.

CONCERT SACRÉ.—On sait que le Concert Sacré de la Cathédrale St-Louis a lieu ce soir à 7 heures et demie.

Nous apprenons de source officielle que chaises et banc réservés sont pris, en très grande partie du moins. Mais nous devons rappeler au public que les deux vastes tribunes latérales restent à la disposition de tous, et que là peut-être sont les meilleures places pour bien entendre un concert.

A cette occasion l'ordre des choses sera modifié. Au lieu de se trouver dans la tribune en avant de l'orgue, les exécutants seront placés dans le sanctuaire lui-même, sur une estrade montée à cet effet, et assez élevée pour qu'on puisse les voir de tous les points de la Cathédrale.

L'Eglise sera donc évidemment pleine ce soir, et nous engageons ceux qui désirent choisir leurs siéges à s'y rendre de bonne heure.

Ce Concert sera peut-être le plus intéressant qu'aura donné ici la Estudiantina.

DEDICACE D'UNE TOMBE.—La Société si remarquablement composée, et qui est connue ici sous le nom de *San Bartolomeo Apostolo*, célébrera son cinquième anniversaire demain dimanche 23 mars, au nouveau Cimetière du Côteau de la Métairie, en y faisant bénir et consacrer la tombe de la dite Association.

Cette cérémonie aura lieu à trois heures précises. On se rendra ensuite au restaurant J. H. Faenacht, (Half Way House) où un banquet sera servi à 6 heures du soir.

Le Comité chargé d'organiser cette Célébration est ainsi composé; MM. Giuseppe Picone, Président; Felice Bertucci, Giovanni Bertucci, Fedele Barraco, Giuseppe Cristina, Agosto Mazzola, Giovanni Basile.

Nos remerciements pour l'invitation qui nous a été adressée.

On lit dans l'*Echo du Rhin*, de Paris:

La France continue à inspirer à l'Allemagne, qui se prétend toute puissante en Europe, des craintes mal dissimulées; la France menace ne se mettra pas à la merci de l'empire et de M. de Bismark, en désarmant.

Quant aux alliances formées ou non entre les trois souverains de Russie, d'Allemagne et d'Autriche, elles ne sont pas seulement dirigées contre nous, mais contre la démocratie européenne.

En Autriche, les associations ouvrières sont poursuivies et dissoutes. La petit état de siège est proclamé à Vienne comme à Berlin. Le gouvernement du tzar redouble de rigueur.

On annonce que des mesures internationales seront prises contre la révolution.

C'est ainsi que le chancelier entend consolider la paix en Europe; mais cette campagne même, relative aux alliances entreprises par ses ordres dans la presse ne laisse que trop entrevoir combien les alliances mal définies, dont il est question chaque jour, sont fragiles et peu sûres.

Une bonne partie de l'opinion publique, en Autriche, proteste contre tout rapprochement avec la Russie. Quant à celle-ci, l'alliance allemande sera surtout pour effet d'accroître les embarras de son gouvernement et d'augmenter le nombre de ses ennemis à l'intérieur.

En Italie tout particulièrement, la déception est évidente. Le revirement est significatif.

Le Journal du Hâvre:

La colossale puissance de l'Allemagne a tellement troublé l'Europe, que celle-ci semble avoir perdu toute notion du vrai, et surtout de ses intérêts. La terreur des uns, les convoitises des autres, font que tous laissent, au grand chancelier, pleine et entière liberté d'opérer sur l'échiquier diplomatique, reposant, aujourd'hui, ce qu'il recherchait, hier, sauf à y revenir, demain, au gré de son caprice et des intérêts du moment.

Cela prouve que M. de Bismark n'a pas plus de politique extérieure fixe qu'il n'a de politique intérieure ou même financier, en effet, il a passé du libéralisme absolu, c'est-à-dire des nationaux-libéraux, ses anciens alliés, aux conservateurs du centre, et il n'est pas impossible qu'il aille jusqu'aux catholiques, après les longues négociations qu'il mène avec eux. Cette inconstance, évidemment, que M. de Bismarck a donnée d'une grande puissance, il n'a pas, il faut bien le dire, de ligne politique nettement déterminée; que, contrairement à ce qui est la caractéristique des véritables hommes de génie, il ne dirige pas les événements, mais que, simplement, il les suit, le meilleur parti des hommes, des institutions et des instruments qu'il a sous la main, et qui se laissent ainsi manier.

La conclusion que nous avons, pour notre part, à tirer de tout cela, c'est que la France n'a qu'à se tenir tranquille, à observer et à voir venir.

Ces mouvements, tant intérieurs qu'extérieurs du chancelier allemand, prouvent plus d'agitation et peut-être d'hésitation que de force réelle,

Dans tous les cas, ils témoignent qu'en dépit des apparences, l'Allemagne n'est point en possession de ce calme qui est l'indice de la véritable force et de la véritable puissance solidement assises; ils témoignent que l'Allemagne souffre encore de la fièvre. Or, tout corps fiévreux est un corps malade.

La *République Française* estime qu'il y lieu de prendre acte du vote de la Chambre des députés de Lisbonne, en date du 29 février, par lequel elle a opposé la question préalable à une proposition tendant à autoriser les descendants de don Miguel de Bragance à résider en Portugal. Ce vote, en effet, a été émis à la presque unanimité par une Assemblée dont les sentiments libéraux sont bien connus:

"Aux prétendants français qui abusent de l'hospitalité de la République pour se livrer à des manœuvres monarchiques de toutes sortes, nous signalons sans autre commentaire ce nouveau et capital précédent."

Le Pred. James A. Garfield, A.M., M. D., de la Faculté médicale de l'Université Laval, Québec, dit: "J'ai trouvé avantageux comme emploi général de l'Liquid Beef Tonic, dans les différentes maladies pour lesquelles on l'a recommandé."

Un nouveau canon vient d'être expérimenté, à la fonderie de Terre-Noire, France; il a donné des résultats qui ont paru décisifs.

En présence des progrès réalisés par ce canon, le ministre de la guerre a décidé que chaque corps d'armée serait pourvu de la batterie complète.

Le nouvel engin pèse, tout au plus, 6,000 kilog.; il est en acier, brisé en huit morceaux, et peut être transporté, comme le canon de campagne, sur les plus hautes montagnes; il a une portée de 18 kilom, et sa pénétration est telle, qu'il perce un blindage de la plus forte épaisseur.

D'autre part, la fonderie de Ruelle vient de faire expédier les premières pièces destinées à former l'artillerie du cuirassé le Foudroyant, actuellement en armement dans l'arsenal maritime de Toulon.

Chacun de ces canons, inventés par le général Dard, de l'artillerie de marine, a une portée utile de 10 kilom., et, à 4,600 mètres, il perce les plus fortes armatures de vaisseaux construites jusqu'à ce jour.

Le Foudroyant sera le plus terrible des bâtiments de guerre français.

On vient de faire le compte définitif de ce qu'ont coûté les opérations de la conversion de la Rente 5 0/0 en 4½ 0/0, en France.

Ces dépenses se sont élevées à 2,660,000 francs.

Cette somme se répartit ainsi:

Personnel auxiliaire	1,515,000 fr.
Frais de publicité	136,000
Confection de nouveaux titres	486,000
Machines à numéroter	121,000
Baraquement du Louvre	330,000
Dépenses diverses	52,000
Total	2,660,000 fr.

L'opération est presque entièrement terminée; il reste un petit nombre d'anciens titres à échanger.

Dans son dernier comité secret, l'Académie des sciences, de Paris, vient d'accorder le prix Lacaze, de la valeur de 10,000 francs, au savant chimiste, M. Cailletet, pour ses belles recherches relatives à la compression des gaz.

M. Trystram, député, président de la chambre de commerce de Dunkerque, France, président du comité de l'exposition projetée en 1886 dans cette ville, a reçu de M. Hérisson, ministre du commerce, la lettre suivante:

"Monsieur le député et cher collègue, "Par une lettre en date du 5 février, vous me faites connaître qu'un comité s'est formé sous le patronage de la chambre de commerce que vous présidez dans le but d'organiser à Dunkerque, en 1886, une exposition internationale maritime et coloniale, et sollicite pour cette œuvre le concours du gouvernement.

"Je prends bonne note, M. le député et cher collègue, de la recommandation que vous voulez bien m'adresser et quand le moment sera venu d'examiner si le gouvernement doit concourir à l'exposition, soyez assuré que je le ferai avec le vif plaisir de tenir le plus grand compte du patronage de la chambre que vous présidez, et je serai heureux du succès de l'œuvre à laquelle elle a donné son concours.

"Recevez, etc."

Une voie nouvelle et qui aura la plus grande importance pour le populeux quartier de Belleville, Paris, vient d'être mise en état de viabilité dans son tronçon terminus.

Il s'agit de l'avenue de la République qui, en son entier, aura 4000 mètres de longueur. Commençant à la place de la République, elle aboutira, en coupant la rue de Belleville, au boulevard Mortier, à la porte de Romainville.

Le dernier tronçon de la rue de Belleville à cette porte n'attend plus que des maisons. Une ligne de tramways mettra cette vieille route de Lilas en communication directe avec le centre de Paris.

Le prince Victor a quitté Paris, le 2 mars, pour Carlsruhe, accompagné de son précepteur. Il se propose de faire un long voyage en Europe et peut-être même de s'engager pour quelque temps dans l'armée roumaine.

Il y aura quatre éclipses en 1884:

Le 10 avril, éclipse totale de lune;

Le 25 avril, éclipse partielle de soleil;

Les 4 et 5 octobre, éclipse totale de lune;

Enfin, les 18 et 19 octobre, éclipse partielle de soleil.

Il y a bien eu, récemment, une première éclipse de soleil, mais tellement partielle—et pas du tout visible à Paris—que ce n'est pas la peine d'en parler.

On annonce un nouveau roman de M. Alphonse Daudet: les "Ruptures."

Au point de vue de la culture du riz, c'est une simple expérience faite, au hasard et suivie d'un résultat heureux, qui a changé l'avenir de la Caroline du Sud. En 1695, cette colonie n'avait que trente ans d'existence; les pionniers en étaient encore à acheter des fourrures aux indiens, à extraire la résine, le goudron, la térébenthine des pins, à abattre les bois de charpente pour les expédier, à cultiver grossièrement quelques grains le long de la côte. On avait déjà fait quelques essais sur l'indigo, le gingembre, le coton; la réussite avait été plus que médiocre. En 1688, on avait également semé un peu de riz, mais la récolte avait été fort peu encourageante.

Un jour, à Charleston, un nommé Thomas Smith, se promenant sur un terrain humide, situé derrière son jardin, remarqua que le sol ressemblait beaucoup à celui qu'il avait vu à Madagascar, et sur lequel le riz venait en abondance. Le hasard voulut qu'en l'année 1696, au moment où Smith songeait à essayer la culture, une brigantine, venant de Madagascar et se trouvant en détresse, alla se jeter à l'ancre près de l'île Sullivan. Le capitaine était un vieil ami de Smith; ils renouèrent connaissance. L'en. treprenant Charlestonien put, par lui, se procurer un sac de riz d'excellente qualité, propre à la semence.

La récolte fut splendide; on distribua la semence partout. En trois ou quatre ans, on apprit à écaler le riz. La culture s'en développa; on fit venir des esclaves des Antilles, et la face de la nouvelle colonie fut changée. La Caroline devint une terre de grands planteurs et de noirs attachés à la culture du sol.

Smith fut anobli et élevé à la dignité de gouverneur de la colonie trois ans après la réussite de son carré de riz. On avait d'abord cultivé le nouveau grain sur les terres hautes; plus tard, on s'aperçut que les terres basses, marécageuses, étaient encore plus fécondes et beaucoup moins susceptibles de s'épuiser. C'était un rude travail que de séparer le grain de l'écale; il épuisait les forces du nègre, il l'empêchait même de multiplier; mais, quelques années avant la Révolution, on trouva les moulins mûs par des chevaux ou des bœufs. Avant la guerre de l'Indépendance, on exportait déjà cent quarante mille barils, de quatre à cinq cents livres chacun.

Le gouverneur de la Georgie donna à ses administrés l'exemple de la culture du riz; elle se répandit dans cette autre colonie, et son succès acheva d'y ruiner l'industrie de la soie.

Ce sont les Etats-Unis qui possèdent le plus grand nombre de bureaux de poste—44,512. La Grande-Bretagne vient ensuite, avec 14,818; puis l'Allemagne, avec 11,088; la France, 6,158; le Japon, 5,094.

Quant aux cartes postales, il en circule 38.7 pour cent par tête, en Angleterre; 23 pour cent aux Etats-Unis; 19 8 pour cent en Suisse; 15.8 pour cent en Allemagne.

Le comble de la prévoyance.

Mettre un orachoir à côté de sa cheminée sous prétexte qu'elle fume.

B. TREMOULET,

Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste

Vins de Bordeaux des meilleures crûs, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq.

Portos de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Burmester.

Champagnes pour les toutes marques en room.

Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Gentil.

Vins de table et rafraîchissants de toutes sortes.

Vin de St-Vincent pour messe.

AVIS PUBLIC.

Décédée hier, à 9 heures du matin, à l'âge de 42 ans, Mlle LOUISE MILLER, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Miller, Bisabe, Schuppert et Ullmeyer, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures précises de l'après-midi. Le corps est exposé No. 251 rue Dumaine, près Robertson.

Décédée hier, vendredi, 21 mars 1884, à 4 heures du matin, à l'âge de 2 ans et 10 mois, DELPHINE M. TUBBS, fille de H. Tubbs et de Célina Brosté. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé chez son oncle, F. Alcala, No 401, rue Villeré, entre St-Bernard et Annette.

Décédé, samedi, 15 mars 1884, à l'âge de 53 ans, WALLACE OGDEN. Ses obsèques ont eu lieu dimanche, 16 mars, à 4 heures de l'après-midi. 16 mars—7f

Avis.

$75,000. Nlle-Orléans, 14 mars, 1884.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de G. Goldsmith, Columbus, Miss., par l'entremise de la Columbus Insurance & Banking Co., Columbus, Miss., un chèque du billet No 14,467, tirage à numéro simple, classe "C" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, cinquième qui a gagné le Premier Gros Lot de Soixante-Quinze Mille Piastres, le mardi, 11 mars, 1884. Le dit cinquième ayant coûté la somme de Une Piastre, aux bureaux de M. A. Dauphin, Nlle-Orléans, Lou., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom: EUG. J. BAYHI,
Résidence: Coureur de la Louisiana National
22mars—2f PP Bank, Nlle-Orléans, Lou.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS.

LE Consul Général de France sollicite la souscription des Français afin de faciliter le rapatriement de neuf artistes de l'ancienne compagnie lyrique.

M. Charles Richard, Directeur de l'Opéra Français pour la saison 1884-85, est autorisé à présenter à la colonie française une liste de souscription au nom du Consul Général. Les dons seront reçus également au Consulat.

La Nouvelle-Orléans, le 21 mars 1884.
Vicomte PAUL D'AZAC,
22mars 2f Consul Général.

AVIS D'ELECTION.

BUREAU DU SHERIF CIVIL DE LA Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 22 mars 1884.

EN VERTU et par autorité d'une proclamation émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée du 16 février 1884, ordonnant qu'une élection ait lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, le MARDI après le troisième Lundi du mois d'Avril 1884, savoir:

Le Mardi, 22 Avril, A.D. 1884.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, à savoir:

1° **Elire les membres de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane** pour représenter les districts sénatoriaux ci-après désignés et représentatifs de la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour le terme de quatre années, savoir:

Sénateurs.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial composé du Huitième et du Neuvième wards d'Orléans et des paroisses St Bernard et Plaquemines.

Deux Sénateurs du Second District Sénatorial composé du Quatrième du Cinquième, du Sixième et du Septième wards d'Orléans.

Un Sénateur du Troisième District Sénatorial, composé du Troisième ward d'Orléans.

Un Sénateur du Quatrième District sénatorial, composé du Second et du Quatrième ward (rive droite), d'Orléans.

Un Sénateur du Cinquième District sénatorial, composé du Premier et du Dixième ward d'Orléans.

Deux Sénateurs du Sixième District sénatorial composé du Onzième, du Douzième, du Treizième, du Quatorzième, du Seizième et du Dix-septième ward d'Orléans.

Représentants.

Premier District Représentatif, Premier ward—Un Représentant.

Second District Représentatif, Second ward—Deux Représentants.

Troisième District Représentatif, Troisième ward—Trois Représentants.

Quatrième District Représentatif, Quatrième ward—Un Représentant.

Cinquième District Représentatif, Cinquième ward—Deux Représentants.

Sixième District Représentatif, Sixième ward—Un Représentant.

Septième District Représentatif, Septième ward—Deux Représentants.

Huitième District Représentatif, Huitième ward—Un Représentant.

Neuvième District Représentatif, Neuvième ward—Deux Représentants.

Dixième District Représentatif, Dixième ward—Deux Représentants.

Onzième District Représentatif, Onzième ward—Deux Représentants.

Douzième District Représentatif, Douzième ward—Un Représentant.

Treizième District Représentatif, Treizième et Quatorzième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, Seizième et Dix-septième wards—Un Représentant.

Quinzième District Représentatif, Quinzième ward—Un Représentant.

2° **Elire un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Trésorier d'Etat, un Auditeur des Comptes Publics et un Surintendant de l'Education Publique,** tous pour le terme de quatre années.

3° **Elire par les électeurs qualifiés de la Paroisse d'Orléans, un Avocat de District** pour la paroisse d'Orléans, un **Juge,** un **Greffier et un Constable** pour chacune des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans, **Greffier pour la Cour Civile de District, un Greffier de la Cour Criminelle du District, un Shérif Civil, un Shérif Criminel, un Enregistreur des Transferts de Propriétés et un Arpenteur des Hypothèques,** tous pour le terme de quatre années.

Et attendu que l'Assemblée Générale à sa dernière session régulière tenue en 1882, a adopté certains amendements à introduire dans la Constitution de cet Etat, lesquels, en vertu de dispositions de ladite Constitution, doivent être soumis aux électeurs qualifiés pour être par eux approuvés ou rejetés. Lesdits amendements ont été indiqués clairement et plainement dans une publication officielle du Secrétaire d'Etat; conformément aux dispositions du onzième article de la Constitution à laquelle il est référé et sont soumis aux électeurs qualifiés de cet Etat pour être par eux approuvés ou rejetés d'après le vote qu'ils donneront pour ou contre chacun des dits amendements séparément.

Reconnaître le vote des électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sur lesdits amendements proposés, comme suit:

En vertu de la loi No 76 de la session régulière de 1882.

Premier amendement proposé—"Pour amendement à l'article 2 de l'ordonnance relative à l'Etat de l'Etat" ou "Contre amendement relatif à la dette de l'Etat".

En vertu de la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1882.

Second amendement proposé—"Pour amender l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans," ou "Contre l'amendement à l'article 146 relatif aux émoluments et frais fixés par la loi dans la paroisse d'Orléans."

En vertu de la résolution conjointe No 125 de la session régulière de 1882.

Troisième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 31 relatif à la juridiction de la Cour Suprême", ou "Contre amendement à l'article 31 relatif à la juridiction de la Cour Suprême."

Quatrième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 95, relatif à la juridiction des Cours d'Appel", ou "Contre amendement à l'article 95 relatif à la juridiction des Cours d'Appel."

Cinquième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord." ou "Contre amendement à l'article 101, relatif au jugement des affaires devant les Cours d'Appel quand les juges ne sont pas d'accord."

Sixième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel sur la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 128, relatif à la juridiction des Cours d'Appel pour la paroisse d'Orléans."

Septième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 135, relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 135, relatif à la juridiction des Cours de Cité de la paroisse d'Orléans."

Huitième amendement proposé—"Pour amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans," ou "Contre amendement à l'article 130, relatif à la juridiction de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans."

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, 22 avril, A. D. 1884,

(s'est-à-dire le mardi suivant le troisième lundi d'avril), de sept heures du matin à six heures de l'après-midi dans la ville de la Nlle-Orléans et paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection qu'établira le gouvernement municipal de la Ville de la Nlle-Orléans, pour être par les électeurs ci-dessus mentionnés, et pour recueillir le vote des électeurs de la dite ville et paroisse sur les amendements ci-dessus proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont été adoptés par un vote des deux tiers et plus de chacune des deux chambres de l'Assemblée Générale de cet Etat, et sont plus complètement énoncés dans la proclamation officielle qu'en a faite le susdit Gouverneur de l'Etat, et est dûment publiquée, ainsi que l'ordonne la Constitution.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22mars—2f 27f2f

DIMANCHE, 23 courant, la Société de Bienfaisance Italienne de Saint-Barthélemy célébrera le 5e anniversaire de sa fondation par une parade dans les principales rues de la ville suivie de la Bénédiction de leur nouveau tombeau au cimetière de la Métairie.

Les officiers et les membres de la susdite organisation sont par le présent requis de s'assembler à leur salle, coin des rues Remparts et Melpomène, à midi précis, dans le but de prendre part à la procession et d'assister à la Bénédiction de la tombe qui sera donnée par le Rév. Père J. Mascritte, curé de l'église de St-Antoine de Padoue.

Par ordre de
JOHN BERTUCCI, Président.
JOSEPH PICONE, Secrétaire.
22mars—2f

Salle de la compagnie de Pompiers No 6.—Nouvelle-Orléans, 21 mai 1884.—Les officiers et les membres de cette compagnie sont ici informés d'une réunion spéciale qui aura lieu SAMEDI, 22 mars 1884, à 8 heures du soir. La ponctualité est requise de la part des membres; des affaires importantes leur seront soumises.

Par ordre du président,
J. B. FAGET,
JOHN PEPPARD, Secrétaire aux archives
22 mars—1f

SPECTACLES BALS, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Seconde et Dernière Semaine
Commençant DIMANCHE, 23 mars.
Matinée Samedi Seulement. Les Adieux de
M. CHARLES WYNDHAM
Et sa compagnie de comédie de Londres.
Dimanche, Lundi et Mardi soirs,
THE COOEY OF LOVE and BUTTERFLY SEVEN.
Le dernier succès de Victorien Sardou.
M. WYNDHAM dans les deux pièces.
Mercredi, Jeudi et Vendredi soirs
LOVE'S DEVICE and THE GREAT DIVORCE CASE.
Comme cela a été joué pendant 300 soirées consécutives.
M. Wyndham dans les deux pièces.
Le programme pour la Matinée et la Soir